

La maison et l'homme

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **36 (1964)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125647>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La maison et l'homme

Exposé de la section

24

La ville suisse de demain adaptée aux êtres qui l'habiteront

Chaque être humain est attaché à son habitat et au lieu où il vit. Chaque Suisse fait chaque jour l'expérience qu'il se trouve au centre du tourbillon d'un développement prodigieux, dont les répercussions se font ressentir non seulement sur le lieu et l'endroit où il vit mais encore pour la communauté tout entière et l'individu en particulier.

Nous n'avons, jusqu'ici, réussi à nous rendre maître de ces difficultés. L'afflux constaté dans les grandes villes, amenant une augmentation inévitable du coût de l'habitation, l'obligation de vivre sur une surface exiguë et la pénurie des logements, et d'autre part l'émigration des citadins à la campagne épuisant les réserves de terrains, enflant démesurément des localités paysannes en leur donnant l'aspect morne de banlieues avec toutes les difficultés qui en résultent, mais avant tout l'augmentation inquiétante du trafic motorisé et les misères de la circulation (sources du chaos constaté dans les villes) ne sont que quelques aspects de cette situation alarmante.

Un ultimatum par les chiffres

La population résidente suisse a augmenté, entre les années 1950 et 1960, de 4 715 000 à 5 429 000 habitants, soit 714 000 habitants de plus; jusqu'en 1970 il faut s'attendre à un accroissement de 775 000 habitants. Que se passera-t-il en 1980, 1990, quand nos enfants seront adultes? La part la plus importante de cette augmentation reviendra aux villes. L'augmentation des véhicules à moteur est encore plus rapide: en 1950, 186 512 véhicules à moteur étaient enregistrés, en 1960, il y en avait 573 780 et en 1970 ils auront atteint le chiffre de 1,3 million. Les évaluations les plus audacieuses sont toujours dépassées par la réalité.

L'accroissement de la population ne joue pas, à lui seul, le rôle primordial dans le domaine du logement. Les transformations de la structure sociale (longévité croissante de la population, augmentation des mariages, diminution de la surface de logement, logis pour personnes seules, main-d'œuvre étrangère, etc.) ont une profonde influence sur le marché du logement. Cette constatation se précise, si nous comparons la population au nombre de logements à disposition et au nombre de personnes par ménage:

	Etat 1950	Augment. 1950-1960	Etat 1960	Augment. 1960-1970	Etat 1970
Population résidente	4 715 000	714 000	5 429 000	775 900	6 205 000
Logements habités	1 293 498	286 892	1 580 390	410 700	1 991 000
Nombre de personnes par logement	3,645	-	3,435	-	3,116

La production de nouveaux logements ne doit pas tenir compte seulement de l'accroissement de la population; elle doit être intensifiée pour pallier également les logements désaffectés (maisons détruites pour faire place à d'autres constructions, maisons utilisées à d'autres buts). Pour faire disparaître la pénurie de logements, nous avons besoin chaque année de cinquante mille nouveaux appartements! Pour être maître de la situation, nos urbanistes sont obligés de faire face à deux points importants: l'accroissement rapide de la population et les progrès constants de la motorisation (disons même de la mécanisation)! S'ils ne réussissent à surmonter ces difficultés, un grand nombre de Suisses ne pourront, à l'avenir, vivre et se loger d'une façon humainement acceptable. Etre logé convenablement signifie aussi vivre dans des conditions compatibles à la dignité humaine. Cette situation alarmante nous concerne tous. C'est une tâche de portée nationale qui incombe à notre pays de veiller à ce que chacun soit en mesure d'habiter «humainement».

La ville de demain

Que signifie l'expression: *Etre logé selon des conditions humainement acceptables*? Lentement se dessine la nouvelle ville, la ville de demain, dans laquelle il sera possible de vivre et d'être logé d'une manière humaine. Cette «ville neuve» n'est pas une idée qui a pris forme sur le papier seulement, conçue au mépris de la réalité, bâtie sur une terre vierge, au milieu de la forêt vierge, loin des pulsations de la vie quotidienne. Nous ne pouvons produire cette terre vierge sur laquelle s'élèvera la ville de demain. Mais nous possédons – si nous faisons des projets raisonnables pour l'avenir – suffisamment de place pour construire pour tous des logements en compatibilité avec les besoins de l'homme. C'est aux urbanistes chargés de donner forme à une ville, un quartier, qu'incombe la tâche d'établir le «canevas» de la ville neuve, d'une ville dans laquelle chacun trouvera les possibilités de vivre dans un cadre harmonieux. Ils ne devront pas oublier de tenir compte du «canevas» à l'échelon du pays et à celui – plus fin – de leur région, qui comprend non seulement la préparation, mais aussi l'exploitation et la conservation du territoire. Mais ce sera à chacun de résoudre ce problème individuellement!

C'est pourquoi chacun de nous contribue à la création de la ville neuve. Si nous ne sommes pas capables de résoudre ce problème, le danger de l'anonymat, de l'uniformité, de la réglementation toujours plus poussée est inévitable. Ce ne serait qu'un pis-aller, si nous n'étions capables de nous rendre maîtres de la situation, de manière constructive, c'est-à-dire humaine. Plus les projets sont vastes, plus il existe des chances de créer des quartiers, des agglomérations, des organismes urbains, au sein desquels les possibilités de résidence et de vie communautaire pourraient être améliorées.

La base première de ces projets sont les données topographiques des terrains et leur disponibilité. Les perspectives sont d'autant plus favorables, si le terrain soumis à la planification d'ensemble est plus étendu et si la liberté de prendre des décisions adaptées à la situation existante est plus complète.

Planification régionale, urbaine et de quartiers

La planification comprend trois tâches principales: circulation, emploi judicieux des superficies, visage de l'agglomération. L'agglomération suburbaine doit être accessible aux transports publics (train, métro, métro aérien, tram, autobus) ou par route (autoroute, route nationale ou voie secondaire). Les voies de circulation doivent toujours être considérées comme lien entre le lieu d'habitation et l'extérieur. Mais, avant tout, il faut tenir compte du piéton.

Il faut donc étudier: la relation entre le logement et le lieu de travail, le centre d'achats, le jardin d'enfants, l'école, les terrains de jeux et de sports, les zones de promenade, les bains de plein air, les stations des entreprises de transports publics, la mise en garage des voitures, les centres culturels et de rencontres (centre, banlieue).

L'emploi judicieux des superficies, dont il faut tenir compte lors de la planification, est d'une importance capitale. Les plans de zone traditionnels doivent être revus pour trouver une structure adaptée aux nécessités. C'est ainsi que pourra naître un organisme viable, aux quartiers bien délimités (services publics, quartiers résidentiels, industriels, professionnels – avec centres d'achats) comprenant non seulement des surfaces habitées mais encore des zones de plein air.

Le «visage» de l'agglomération est important, lui aussi. Les plans ne sont pas conçus à deux dimensions seulement, mais à trois. Ces projets sont dictés par la topographie du terrain, par le paysage, par des complexes historiques, qu'il s'agisse de quelques édifices ou de tout un quartier. D'autre part, différentes formes d'habitation doivent harmonieusement nuancer l'image de l'agglomération. La diversité des logements doit s'adapter à la diversité de caractère des habitants: pour l'un ce sera la maison familiale, pour l'autre la maison locative, pour l'autre encore, le bloc locatif, voire l'unité d'habitation ou la maison-tour. Par la relation et interpénétration sociologique, architecturale, esthétique et économique des différentes formes de construction, on en arrive à une disposition souple de l'espace disponible. Dans ce cadre

il sera possible de répondre aux désirs et aux possibilités de chacun par des logements à louer ou à acheter.

Les urbanistes tiennent compte de la réalité, mais aujourd'hui ils l'adaptent à leurs projets et non plus inversement, en faisant de l'ouvrage ravaudé. Ils prévoient à longue échéance et créent ainsi des habitats qui tiennent compte de la dignité humaine de chacun. Les projets doivent pouvoir se fonder sur des études sociologiques qui font souvent encore défaut dans notre pays. L'architecte doit apprendre à connaître les habitudes de l'individu et du groupe, s'il doit établir des plans répondant à leurs exigences. Ce n'est que de cette manière qu'il peut préjudicier l'évolution et empêcher qu'elle ne le pousse et le dépasse.

Accroissement des logements

Etre logé dignement signifie avant tout: vivre sans crainte d'une résiliation du bail et de la recherche d'un nouvel appartement. Cela n'est possible que s'il y a suffisamment de logements à disposition. Aujourd'hui ils manquent dans les grandes villes. C'est pourquoi la Confédération, les cantons et les communes ont pour tâche d'améliorer et d'intensifier l'équipement et l'aménagement des terrains à bâtir. Par contre, l'industrie privée du bâtiment se doit de construire plus rapidement, à meilleur compte et plus soigneusement en utilisant les procédés les plus modernes. En d'autres termes: il est indispensable de prendre des dispositions conformes au marché pour augmenter l'offre de logements. La Suisse possède suffisamment de terrain pour lui permettre de doubler sa population, à condition que ce terrain soit exploité judicieusement et aménagé rationnellement. Mais pour ce faire, il est nécessaire de revoir, en bien des endroits, les bases législatives.

Chaque être humain s'attache, à sa manière, à l'entourage dans lequel il vit. C'est pourquoi il devrait pouvoir le choisir librement. Chacun ne se sent pas à l'aise dans n'importe quel quartier. Mais la pénurie actuelle des logements oblige bien des jeunes ménages à choisir leur logis là où un appartement est libre. Cette contrainte est en contradiction flagrante avec la garantie de la liberté d'établissement. L'offre doit donc être plus forte que la demande, afin d'assurer, à nouveau, le libre choix d'un appartement. D'autre part les agglomérations suburbaines doivent avoir suffisamment d'attraits pour que beaucoup de gens soient prêts à s'y établir.

Habiter selon son goût

Liberté de choix dit aussi liberté d'habiter selon son goût. Ce n'est possible que si chacun trouve ce qui lui plaît, que ce soit en qualité de locataire, ou de membre d'une coopérative ou de propriétaire. Etre logé dans des conditions humaines signifie pour beaucoup: posséder son propre appartement et prendre racine dans un quartier déterminé. En 1950, 37% de la population suisse (en moyenne) était propriétaire et 55% locataire; le reste se répartissait entre les coopératives d'habitation (3%), les logements de service (2%), les appartements libres (2%) et les appartements vides (1%). La part des propriétaires a constamment diminué depuis 1950; le renchérissement des terrains et des constructions en sont la raison principale. La diversité des conditions en Suisse se manifeste

dans la moyenne qui, en réalité, est une valeur moyenne entre les conditions spécifiquement urbaines et les conditions spécifiquement rurales: 11% de la population est propriétaire d'un logement à Genève, 14% à Bâle, 22% à Zurich, 54% à Glaris; en Valais, pas moins de 65% de la population possède son logement propre.

Selon la moyenne du pays, il y a donc une famille sur trois qui est propriétaire de son logement. Ce nombre pourrait aisément être plus élevé! Dans les grandes villes, la construction d'une maison familiale n'est plus réalisable. Les prix du terrain et les frais de construction en sont la raison. C'est pourquoi l'appartement dans l'immeuble locatif prédomine. Pourtant la propriété foncière s'est de plus en plus monopolisée. Environ 74% des appartements sont la propriété d'une seule personne ou d'un groupe de personnes, 22% de sociétés anonymes ou de coopératives et 4% se trouvent aux mains des pouvoirs publics. Les logements récemment construits ne sont plus qu'à 50% propriété privée, l'autre moitié appartient à des personnes juridiques; les coopératives n'y sont presque plus représentées.

Les urbanistes ont le devoir non seulement de trouver de nouvelles méthodes d'exploitation rationnelle des terrains, mais encore de rechercher de nouvelles formes de construction (construction sous servitude, propriété par appartement, etc.). Il est du devoir des politiciens et des juristes de trouver une nouvelle réglementation pour les exigences de la génération actuelle et de celle à venir. Des mesures légales et fiscales s'imposent. La propriété privée a besoin de nouvelles formes. Un des postulats essentiels est de donner à chaque famille la possibilité d'acquérir du terrain. La propriété par appartement est la maison familiale à l'étage, avec un jardin-terrace. La nouvelle loi fédérale sur la copropriété entrera sous peu en vigueur et créera les bases nécessaires à la construction de propriétés par appartement.

Etre logé humainement signifie vivre dans la tranquillité et la sécurité. Nous sommes fiers des progrès techniques de notre siècle, mais nous n'avons jusqu'à ce jour pas trouvé de solution aux problèmes de la circulation. Nous n'avons pas réussi à protéger les agglomérations des bruits de la circulation et de la pollution de l'air, à protéger les enfants et les vieillards des dangers de la rue. Les artères principales traversent encore des quartiers très habités; on construit de nouvelles agglomérations donnant sur les autoroutes! Le but des urbanistes doit être la création – par de nouvelles méthodes d'exploitation des

terrains – de quartiers résidentiels, éloignés du bruit et de la circulation, comprenant des zones vertes de repos.

La ville neuve, telle que la conçoivent les politiciens, sociologues et urbanistes éclairés, n'est pas une ville-schéma, mais avant tout une ville différenciée, un amalgame de réalisations audacieuses et de traditions sauvegardées. Cette ville neuve est faite de vieux quartiers, d'une cité, de villages, de champs et de forêts, de rivières et de lacs. Elle offre à chacun suffisamment d'espace vital pour y vivre selon son goût. La ville neuve, si elle est bien conçue, donne à nos enfants et à nos petits-enfants l'espace dont ils ont besoin. Dans la ville neuve, on ne connaît plus de pénurie du logement, chacun y trouve «son» habitat et peut prendre racine dans le quartier de son choix. Dans la ville neuve, la vie de la famille peut s'épanouir dans la tranquillité et la sécurité.

La nouvelle ville ne se bâtera pas d'un jet, une fois pour toutes. Sa réalisation doit être trouvée, à nouveau, par chaque nouvelle génération. La nôtre se trouve face à de grandes tâches.

Le logement dans sa nouvelle conception

Il y a des conditions de base minimales qui doivent régir les données fonctionnelles de l'habitation, le nombre et la composition des habitants d'un appartement. Il faut revoir les conceptions traditionnelles déjà dépassées aujourd'hui et qui le seront encore davantage demain. Construire d'une manière irréfléchie et sans scrupules mène à des solutions qui ne correspondent pas aux besoins des habitants. Si nous voulons éliminer la pénurie de logements, si nous voulons construire intelligemment et à prix raisonnable des logements confortables et répondant à des goûts différents, il faut tirer les conclusions qui s'imposent des études faites au sujet des conditions minimales des divers types d'habitation. Pour rendre possibles des constructions modernes, il faut aussi modifier les lois actuelles régissant la construction, mais qui varient d'une commune à l'autre. Il peut s'agir, en l'occurrence, de modifications des pourcentages traditionnels des éléments incorporés ou mobiles (par exemple armoires murales), ou de l'élimination de parois fixes et de l'élaboration de systèmes de parois mobiles (plans flexibles). Il peut aussi s'agir de dispositions nouvelles du bloc de cuisine et des blocs sanitaires permettant d'améliorer le côté fonctionnel de l'appartement, ce que les lois actuelles défendent en général.

La présentation d'intérieurs

Notre présentation d'intérieurs montre cinq exemples de logements qui sont, en principe, cinq types d'appartements locatifs. Les exemples 1 à 3 sont à considérer essentiellement comme appartements d'immeuble locatif, alors que les exemples 4 et 5 illustrent les possibilités de la propriété par appartement. Ces exemples dépassent le minimum d'existence sans toutefois être luxueux; ils sont conçus de façon à satisfaire aux exigences de la moyenne de la population. On a sciemment renoncé à toute spécialisation des types (logements d'étudiants, de célibataires et de retraités). Le cas de la famille croissante a été choisi comme norme.

Les architectes d'intérieur ont choisi comme point de départ des plans d'appartements, tels qu'on les construit

actuellement. Ces plans de base ont cependant été remaniés pour être adaptés aux installations et aux formes d'habitation exigées par l'homme d'aujourd'hui. On oppose aux plans types, tels que la pratique les présente, des plans aux formules nouvelles, qui suggèrent la réalisation de complexes d'habitation tenant compte des exigences sociales et d'économie privée de la construction. On a retenu particulièrement les dimensions, à l'horizontale et à la verticale, des pièces d'habitation, le volume ayant une importance tout aussi grande que la surface. On a étudié la disposition économique des blocs sanitaires et des installations de cuisine (par exemple le bloc sanitaire et la cuisine sont le centre de l'appartement, où ils servent d'isolant acoustique entre salles de séjour et chambres à coucher, etc.).

On a envisagé d'incorporer, à l'avenir, les éléments mobiliers servant à ranger les biens ménagers (habits, linge, vaisselle, livres, etc.) au logement, afin d'épargner au propriétaire des transports supplémentaires. Cette idée peut révolutionner la conception traditionnelle du mobilier. Le locataire et habitant pourrait limiter l'achat de meubles et ainsi en améliorer la qualité. De ce fait, le niveau esthétique du logement, de même que les variations individuelles pourraient être favorablement influencés.

Ces études – mises en pratique dans les exemples d'appartements présentés – ont prouvé que la tâche des architectes d'intérieur se limitant aujourd'hui au mobilier et à la décoration pourrait s'étendre à une étroite collaboration, lors de l'organisation fonctionnelle du logement tout entier. C'est là que se dessine la voie qui permettra d'améliorer les projets de base en tenant compte des expériences faites par l'utilisation d'un appartement. Puisque la collaboration entre l'urbaniste et l'architecte a un effet favorable sur la conception d'une construction, il est évident que la collaboration entre l'architecte et l'ensemblier pourrait également avoir un heureux effet sur la conception d'un appartement.

Chacun des cinq appartements exposés – un appartement de 1 pièce, deux appartements de 3 pièces et deux appartements de 5 pièces – illustre une possibilité déterminée d'habitat pour un type de famille déterminé. Les architectes d'intérieur n'ont pas choisi une organisation et des installations fictives, mais ont fondé leurs travaux sur les exigences d'une famille déterminée. D'entente avec les architectes d'intérieur, cinq familles suisses ont réellement installé «leur» appartement. Ce ne sont donc pas

des modèles théoriques qui sont présentés aux visiteurs, mais bien des logements réels, conçus selon les désirs et les nécessités de familles suisses d'aujourd'hui et de demain.

Appartement 1

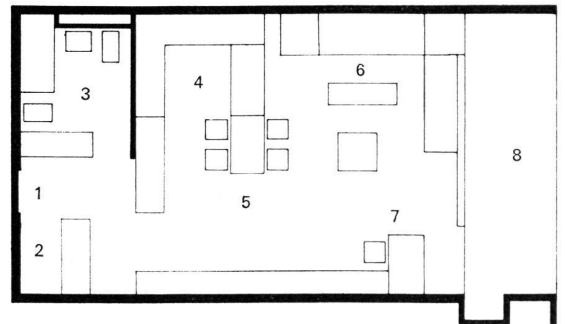
Appartement locatif d'une pièce pour un jeune couple. Le mari fait des études, la femme travaille comme secrétaire. Pas d'enfants.

En entrant dans l'appartement, la vue sur la pièce est masquée par une armoire en saillie. La salle de bains est séparée de l'entrée par des armoires formant paroi (pour la garde-robe et les valises). Vis-à-vis se trouve un petit «débarras» séparé de la pièce principale par une armoire à linge et à habits.

La cuisine est juxtaposée à la salle de bains et séparée de la pièce par une paroi de bois. La table à manger forme le prolongement de la place de travail à la cuisine et peut être agrandie au moyen d'une rallonge. La cuisine est complètement installée; on a sciemment renoncé au type de la kitchenette. Les dispositions ont été prises de telle façon que le mari et les visites se sentent appelés à offrir leur aide.

Le mobilier de la paroi longitudinale opposée sert de trait d'union entre le coin-salle à manger et la place de séjour. Il remplit différentes fonctions. En face de la table on range la vaisselle. Les meubles donnant sur le balcon sont conçus pour permettre d'étudier et d'écrire. Le nouveau système de meubles escamotables et le classeur métallique remplacent le bureau. Le divan qui fait partie du coin-salon en angle droit peut se déplier en lit pour la nuit. Le jour, la literie est rangée dans le bahut que forme un banc. La table à thé est pliante.

Il y a un balcon sur toute la largeur de l'appartement qui peut agrandir la pièce d'habitation, si la porte et la fenêtre coulissantes sont ouvertes.



1 Entrée – 2 Débarras – 3 Salle de bains – 4 Cuisine – 5 Coin-salle à manger – 6 Studio – 7 Coin de travail – 8 Loggia.

Appartement 2, page 47, bas

Appartement locatif de 3 pièces pour une famille avec deux enfants (garçonnet de 5 ans et nourrisson). Le mari est instituteur.

L'appartement est muni de fenêtres sur les deux parois latérales, l'entrée est située au milieu de l'une des parois longitudinales. Il en résulte une césure entre les chambres à coucher des parents et des enfants et la salle à manger et de séjour. L'élément de séparation est le bloc sanitaire qui, isolé de la salle de séjour et de l'entrée, s'ouvre du côté des chambres à coucher. Des armoires formant paroi séparent la chambre à coucher des parents de l'entrée



1 Entrée - 2 Salle de séjour - 3 Loggia - 4 Coin-salle à manger - 5 Cuisine - 6 Salle de bains - 7 W.-C. - 8 Débarras - 9 Enfants - 10 Cabinet de travail - 11 Parents.

qui tient en même temps lieu de penderie. Un coin de travail, réservé au père de famille, est inclus dans l'emplacement réservé aux parents, mais peut être isolé par une paroi coulissante. La mère a sa place de travail près des fenêtres. Des tables de jeux et de travail se trouvent dans la chambre des enfants.

La salle de séjour, séparée de l'entrée par une paroi d'armoires, est libre de meubles-coffres, ce qui donne un grand espace disponible pour réunir la famille. La cuisine est complètement séparée de cette pièce, mais elle est néanmoins en étroite relation avec une place restreinte réservée aux repas qui jouxte directement la cuisine et en fait une sorte de cuisine-salle à manger.

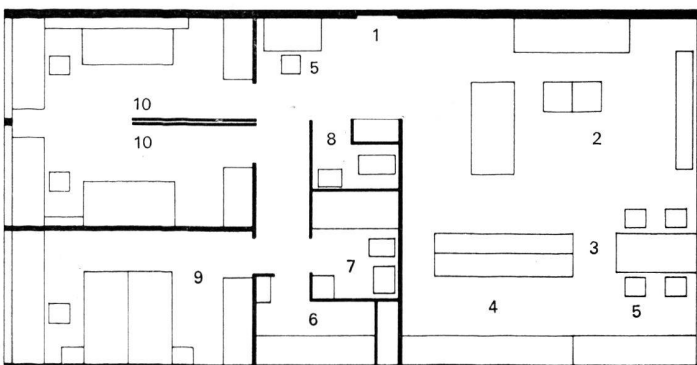
La salle de séjour est complétée par un balcon sur toute la largeur. Cela permet d'augmenter la surface du lieu de séjour.

Appartement 3, page 47, milieu

Appartement locatif de 3 pièces pour une famille de deux garçons (âge scolaire et préscolaire). Le mari est dessinateur sur machines, suit des cours au technicum du soir et étudie à la maison. A côté de ses devoirs de maître de maison et de mère de famille, la femme fait du travail de bureau à domicile.

L'appartement présente le standard de vie moyen d'une famille aspirant à s'élever au-dessus de la moyenne. La simplicité de l'habitat est dictée par le budget et les habitudes des habitants. La discrétion des parties architecto-

1 Entrée - 2 Salle de séjour - 3 Coin-salle à manger - 4 Cuisine - 5 Coin de travail - 6 Débarras - 7 Salle de bains - 8 W.-C. - 9 Parents - 10 Enfants.



niques et mobiles permet aux locataires d'être, en tant qu'êtres humains, le centre de gravité de la demeure.

L'appartement est muni de fenêtres sur les deux parois latérales, l'entrée est située au milieu de l'une des parois longitudinales. Le plan dessiné prouve qu'on a sciemment cherché à résoudre le problème de manière économique: à l'exception du bloc sanitaire central et des chambres à coucher, l'appartement se présente comme un complexe de pièces ouvert, dominé par la salle de séjour. La division de la chambre d'enfants permet d'avoir deux pièces relativement petites (pensons aux maladies, aux devoirs scolaires); sans paroi de séparation, la pièce offre suffisamment de place pour les jeux. Dans les chambres à coucher, l'emplacement près des fenêtres est conçu comme coin de travail, ce qui permet à tous les membres de la famille de se retirer pour s'adonner à des occupations individuelles. A côté de l'entrée on trouve un coin réservé au travail et au bricolage. Entre la salle de bains et la chambre à coucher des parents une penderie-débarras a été prévue.

La salle de séjour est le centre de la vie familiale, le lieu où se reposer, où recevoir des visites, le «terrain» de jeu des enfants. Son mobilier est conçu pour servir à des buts variés. Le coin-salle à manger et le coin de travail de la maîtresse de maison forment une annexe à la salle de séjour, à proximité des fenêtres et de la cuisine. La cuisine «sur deux fronts», avec une grande surface réservée aux armoires, peut être fermée du côté de la salle de séjour et du côté du coin-salle à manger par une porte vitrée.

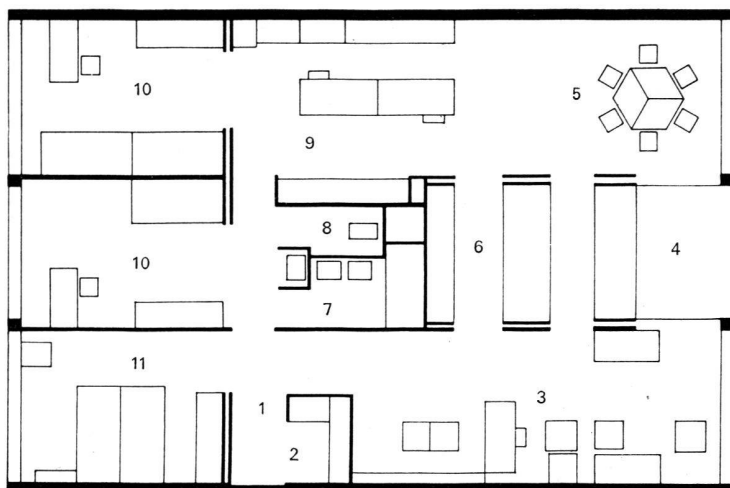
Appartement 4

Propriété par appartement de 5 pièces pour une famille avec trois enfants (jeune fille de 15 ans, deux garçons de 12 et 8 ans). Le mari est libraire. Il s'agit d'une famille aux intérêts culturels.

L'habitat se trouve dans une maison à plusieurs appartements. Les dimensions sont restreintes et la disposition est austère. Le bloc sanitaire forme le centre et sépare les pièces de séjour des chambres à coucher. Ces dernières peuvent être fermées par des parois coulissantes.

La cuisine jouxte le bloc sanitaire et s'ouvre sur les pièces de séjour. Dans cette cuisine, on ne cuit plus face au mur. Le bloc de cuisine donne sur une véranda en saillie, le coin-salle à manger et les pièces de séjour. En ouvrant les portes latérales coulissantes de la cuisine, il est possible de communiquer de tous côtés. La véranda est incorporée à la surface d'habitation. Les vitres peuvent, en hiver, être placées à la hauteur de la façade.

Sur l'un des côtés du bloc sanitaire, une place de travail et de jeux est aménagée. C'est ici que se trouvent les appareils ménagers (machines à laver, etc.). Les tables de travail et les armoires sont à disposition de toute la famille. A proximité de cette place de travail et de jeux et de la cuisine se trouve le coin-salle à manger. La salle de séjour se situe à part, de l'autre côté de la cuisine et de la véranda. L'amour des livres et de la musique marque l'atmosphère de cet appartement. La décoration porte le sceau personnel des habitants et exprime en même temps leurs goûts artistiques.



1 Entrée - 2 Vestiaire - 3 Salle de séjour - 4 Loggia - 5 Salle à manger - 6 Cuisine - 7 Salle de bains - 8 W.-C. - 9 Cabinet de travail - 10 Enfants - 11 Parents.

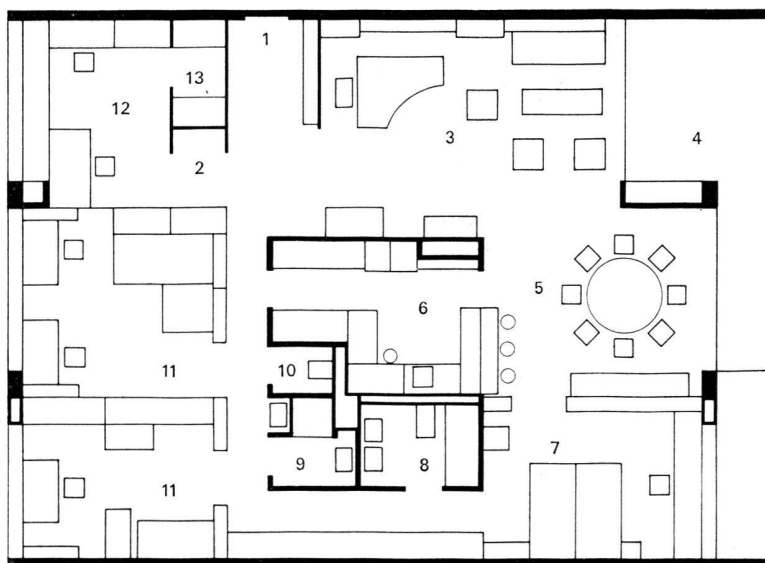
Appartement 5, page 47, milieu et bas

Propriété par appartement de 5 pièces pour une famille avec trois enfants (deux garçons, élèves de l'école primaire, petite fille). Le mari est ingénieur de construction, la femme est orfèvre et travaille à la maison.

Cette demeure se trouve dans une grande maison de plusieurs appartements à plans flexibles. Il possède deux côtés plus longs que larges, qui, eux seuls, sont dotés de fenêtres. La surface du logement est pourtant presque carrée. Le bloc sanitaire et la cuisine forment le centre.

D'un côté du bloc sanitaire se trouvent les chambres d'enfants, de l'autre côté la chambre à coucher des parents. Ces chambres sont accessibles par un corridor bordé d'armoires, mais pourtant bien séparées. La chambre à coucher des parents est disposée à côté de la salle à manger et de séjour. La cuisine complètement installée s'ouvre sur la salle à manger par un passe-plats formant bar pour le petit déjeuner. La table ronde de la salle à manger permet de jouir du cercle familial.

1 Entrée - 2 Vestiaire - 3 Salle de séjour - 4 Loggia - 5 Salle à manger - 6 Cuisine - 7 Parents - 8 Salle de bains - 9 Douche - 10 W.-C. - 11 Enfants - 12 Cabinet de travail et balcon de nettoyage - 13 Débarras.



La salle de séjour aux vastes dimensions permet à la famille de se réunir et d'avoir des invités. Elle sert aussi de studio de musique. Sur la véranda, prolongement de la pièce, il est possible de disposer les vitres à hauteur de la façade, ce qui permet d'agrandir la salle de séjour. Une particularité de cet appartement de vastes dimensions est que l'on y a créé une salle de travail, dans laquelle tous les membres de la famille peuvent s'adonner à une occupation (travaux ménagers, devoirs scolaires, hobbies). C'est aussi là que se trouve le balcon aux nettoyages. A l'exception du bloc sanitaire, toutes les parois de l'appartement sont des éléments mobiles, ce qui permet une grande souplesse de l'aménagement. Cette propriété par appartement, donc achetée, peut être agrandie, si la famille grandit.

Activités ménagères

L'appartement est le cadre dans lequel se déroule non seulement la vie familiale, mais encore un grand nombre d'activités qui rendent possible la vie de cette communauté qu'est la famille. C'est à la maîtresse de maison qu'incombe la plupart de ces activités. La profession de ménagère est une des rares professions non spécialisées: la journée d'une maîtresse de maison est faite de travaux multiples et astreignants. Les tâches de mère et de ménagère sont devenues plus compliquées et plus lourdes de responsabilités. C'est en élaborant les plans de l'appartement qu'il faut songer non seulement aux fonctions des différents éléments mais aussi aux activités multiples de la ménagère. Comment obtenir la réalisation optimale des différentes fonctions du ménage? De nombreux moyens auxiliaires sont à la disposition de la maîtresse de maison, afin de lui faciliter les travaux ménagers. Quels sont ces moyens? Où et de quelle façon peuvent-ils être employés intelligemment?

Les appartements aménagés ne tiennent pas uniquement compte des différentes fonctions ménagères mais présentent en même temps au visiteur les auxiliaires utiles et souhaitables. Afin de souligner l'importance de ces exigences - résultat d'investigations récentes - ces différentes fonctions sont présentées une fois de plus, chacune séparément.

Sont évoquées tout d'abord les tâches multiples de la femme ménagère: maternité, puériculture, éducation, entretien de l'habitat, achats, conservation, cuisine, hospitalité, premiers secours et soins aux malades, hygiène, travaux ménagers, lavage et blanchissage. Chaque fonction est alors présentée sous forme théorique. L'examen démontre quelles sont les nécessités absolues qui permettront de faciliter et de rationaliser les travaux ménagers.

Dans une autre série parallèle, une partie des fonctions traitées sont présentées en pratique, c'est-à-dire à l'aide d'éléments choisis dans les cinq appartements types et qui permettent ainsi de prouver le bien-fondé de ces exigences. Ces éléments - que ce soit le lit dépliant à deux places, le bloc sanitaire et la cuisine ou la place de travail et de bricolage de toute la famille - sont la preuve qu'il est possible aux architectes, architectes d'intérieur et aux créateurs d'éléments divers, d'entente avec l'industrie, l'artisanat et des entreprises publiques de développer des éléments d'appartement et des auxiliaires ménagers en

se fondant sur les idées étudiées par les milieux de l'économie domestique, de la médecine, de la technique et de l'économie publique. Ces résultats peuvent et doivent être complétés par d'autres résultats obtenus par la pratique, surtout si l'on songe au grand nombre d'appartements dont nous aurons besoin pour l'avenir.

Dans une autre section (au sous-sol) les «auxiliaires invisibles de la ménagère» sont présentés, c'est-à-dire les auxiliaires et installations techniques qui servent non seulement aux habitants d'un appartement mais à toute la communauté d'habitation (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage, chambre à lessive, cave, installations frigorifiques, abri antiaérien, etc.). C'est ainsi qu'on rétablit le lien entre la famille et l'agglomération, la ville, le lien entre l'individu et la communauté.

Zones de verdure – accessibles à tous, page 46

L'être humain qui vit dans une agglomération «fermée» éprouve le besoin physique et psychique d'avoir un coin de verdure. Parallèlement au postulat «à chacun son propre appartement» s'ajoute le postulat «à chacun son propre jardin». Ces deux postulats ne sont réalisables que partiellement. C'est pourquoi la zone de verdure commune est d'autant plus importante qu'elle permet à chacun une plus grande liberté de mouvement que le propre jardin. Vu l'urgente nécessité de construire des habitations, vu le manque de terrain disponible et les prix élevés, il est indispensable de concentrer les constructions et d'employer le terrain disponible judicieusement. Il faut, par conséquent, construire en hauteur. Les zones libres sont ainsi plus grandes que si l'on construisait «à l'horizontale» et le droit d'emploi n'appartient pas à l'individu mais à toute la communauté. Il est heureux de constater que les hautes séparations entre immeubles, qui parcellaient stupidement les zones de verdure, tendent de plus en plus à disparaître pour faire place à des zones de verdure communes. Mais on reconnaît de plus en plus que la collectivité ne gagne pas grand-chose avec des zones de verdure «neutres», si elles ne sont pas aménagées harmonieusement, si elles ne sont pas adaptées aux nécessités pratiques. Ce n'est que si l'on tient compte de ces facteurs qu'elles pourront être utilisées par le plus grand nombre possible des habitants des alentours. Ces projets peuvent se réaliser, à la condition que les locataires ne subissent aucune contrainte et si – par leur signature sur le bail – la liberté de mouvement leur est accordée.

Pour réaliser cette nouvelle conception des zones de

verdure, il faut tenir compte des points suivants: les espaces libres entre les habitations doivent être aménagés de telle sorte qu'ils donnent aux locataires et aux propriétaires d'appartement la possibilité d'utiliser leur «parc» selon leurs désirs. Il faut donc éviter de morceler le terrain et d'en attribuer les parcelles à des familles. Des personnes de tout âge devraient pouvoir jouir de la vie au jardin. Il y aurait lieu de disposer, dans ces zones de verdure, d'emplacements aménagés et isolés acoustiquement pour la vie communautaire en plein air, par exemple: installation d'une cour avec électricité et chauffage; piscine pour adultes et enfants avec garde-robe et installation de filtrage; coin aménagé pour les mères et les tout petits; place de jeux pour enfants, partiellement couverte et dotée d'un attirail de jeux; place de sport (ballon, flèches, tir à l'arc, boccia, bowling couvert, gymnastique à la barre, etc.); jardin de fleurs, d'herbes culinaires et médicinales; jardin pour animaux domestiques; sentiers de promenade, etc. Lors de la construction de maisons-tours, il serait possible d'incorporer le parterre à ces projets.

Un tel aménagement des zones de verdure, variant de cas en cas, pose des problèmes quant à l'entretien, aux droits et aux devoirs des utilisateurs, l'isolation acoustique, la lumière, la sécurité contre les accidents, les animaux domestiques. Ces problèmes doivent être minutieusement examinés, de même que la question des frais.

La zone de verdure placée dans l'angle formé par les bâtiments des sections «La maison et l'homme», «L'aménagement du territoire» et le théâtre, présente une conception harmonieuse et pratique dans le cadre de l'agglomération, et l'emplacement des différents coins prouve l'utilisation possible par toutes les catégories d'habitants. Ce n'est que par des zones de verdure articulées que l'habitant pourra se sentir à l'aise au sein de son agglomération et avoir le sentiment de faire partie d'une communauté.